

**Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire  
Jeudi 15 avril 2021  
Nuisement-sur-Cooles**

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Gérard ACOSTA par Milène ADNET (pouvoir), Jean-Christophe MANGEART par Damien GALLOIS (suppléant).

Absents : Anne BRAZE (excusée).

Soit 43 votants.

Suppléants présents : Damien GALLOIS, Delphine KARL, Laura LOTT, Bernard MAHOUT, Julien MAS, Claudy MATHIEU, Martine MENISSIER, Danièle MICHEL, Dominique MILLION, Gilles NOIZET, Franck PIERRARD, Emmanuel PLANÇON, Daniel PONSIGNON, Audrey RAFFORT.

Suppléants absents : Bénédicte FAILLON (excusée), Alain GOBILLARD (excusé), Romain HERBILLON, Philippe HINCELIN, Dominique MATHIEU, Hubert PASCAL (excusé), Audrey SCHULLER (excusée), Sabine STIEVENART, Evelyne VALENTIN (excusée).

Secrétaire de séance : Mme Evelyne DRAN.

**Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du 18 mars 2021** : 41 voix pour, 2 abstentions

## **I) LOGEMENT**

### **1. Présentation du projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne pour la mise en place du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE).**

Le dispositif SARE est une plateforme de guichet unique animée par le COMAL pour des travaux d'amélioration de l'habitat (double vitrage, toiture, isolation extérieure...). Les demandeurs éligibles à l'OPAH, seront gérés par l'OPAH, si non ils peuvent bénéficier du dispositif SARE. Le projet de convention nécessite une délibération.

**Vote du conseil communautaire** : unanimité.

## **II) SERVICES SCOLAIRES**

### **2. Règlement des dérogations à la carte scolaire**

La commission scolaire propose la délibération suivante concernant les demandes de dérogation :

*Une dérogation est à titre exceptionnel et il n'est pas possible de faire une demande tous les ans. Elle devra être motivée par des justificatifs (Attestation de l'employeur, déclaration sur l'honneur...).*

Toute demande sera étudiée sur consultation du ou de la directrice et selon la proposition de la commission scolaire et si les effectifs le permettent

### **Enfants :**

- Enfants d'extérieurs : Acceptés si pas de surcharge de classe. Motiver la raison (familiale ou d'organisation). Faire la demande de défraiement à la collectivité compétente d'origine. Application de la majoration.
- Demande d'une autre école dans la CCMC : pour raison professionnelle ou personnelle des parents : consultation du directeur et non surcharge de classe.

### Personnel et enseignants ne résidant pas sur la CCMC :

- Enfants du personnel de la CCMC et des enseignants : acceptés et pris en charge (faire la demande de défraiement à la collectivité compétente d'origine).
- Enfants de personnel communal : acceptés et pris en charge.

### Demande de sortie de la CCMC :

- Accord sans financement

Vote du conseil communautaire : unanimité.

## III) SERVICES PÉRISCOLAIRES - ANIMATION

### 3. Modification des tarifs

La commission scolaire propose les tarifs suivants à compter de la rentrée de septembre 2021 :

Création de 3 tranches de revenus (quotient familial) :

#### Garderie/cantine

	Matin	Midi	Soir
<b>Tranche 1 (&lt; 750 €)</b>	1,60 €	4,00 €	1,60 €
<b>Tranche 2 (entre 750 € et 1 249 €)</b>	1,80 €	4,50 €	1,80 €
<b>Tranche 3 (&gt;=1 250 €)</b>	2,00 €	5,00 €	2,00 €

Tarif enfants hors CCMC sauf personnel CCMC et communal	Majoration de 15 %
---	--------------------

Vacances			
	prix bas	prix moyen	prix haut
journée sans repas	11,1 €	12,5 €	13,8 €
journée avec repas	15,0 €	16,0 €	17,0 €
demi-journée	5,5 €	6,0 €	6,5 €
demi-journée avec repas	10,0 €	10,5 €	11,0 €
petites vacances avec repas	75,0 €	80,0 €	85,0 €
petites vacances sans repas	55,0 €	60,0 €	65,0 €
Tarif enfants hors CCMC sauf personnel CCMC et communal	Majoration de 15 %		
<b>Forfait repas CLSH juillet</b>	Tarif midi garderie/cantine		

Selon une estimation basse, l'application des nouveaux tarifs serait compensée pour partie par la CAF à hauteur d'environ 40 000 €. Il faut également connaître une dépense non négligeable liée à la sollicitation régulière de l'entreprise Agenet (un peu plus de 26 000 € en 2020) qui pourrait être compensée par une réorganisation des services. **Le reste à charge pour la CCMC, dans une estimation pessimiste, serait donc de 20 000 € supplémentaires à inscrire au budget dans le cadre de la mise en place des nouveaux tarifs.** A noter également que la baisse des tarifs s'appliquera à une grande majorité de familles, les autres conserveront au minimum les tarifs actuels.

Vote du conseil communautaire : **unanimité.**

#### **IV) FINANCES**

##### **4. Annulation de titres sur exercices antérieurs**

- REOMI : le SYMSEM a adressé un tableau des annulations sur exercices antérieurs à émettre pour la REOMI pour un montant total de 4 775,20 € (40 administrés).

Vote du conseil communautaire : **unanimité.**

- Services périscolaires : Une famille en surendettement voit sa créance de facturation annulée pour un montant de 1 581,87 €.

Vote du conseil communautaire : **unanimité.**

##### **5. Remboursement de frais à un agent**

Sur demande du médecin agréé, un agent nouvellement intégré a dû avancer la somme de sa visite médicale d'embauche. Il convient de rembourser à cet agent la somme de 56.00 €.

Vote du conseil communautaire : **unanimité.**

#### **V) BUDGETS**

##### **6. Vote des taux d'imposition 2021**

Proposition de conserver les taux de 2020, soit 6,68 % TFPB, 10,80 % TFPNB, 6,82 % CFE, 17,64 % FPZ.

Vote du conseil communautaire : **unanimité.**

##### **7. Vote des clés de répartition entre budgets**

- schéma directeur eau : BA eau affermage : 66 %, BA régie de Pogny : 7 % et BA eau Vesle : 27 %.

- assistance au suivi des contrats de DSP : contrat principal eau : 70 %, contrat Vesle : 30 %

- répartition des charges de personnel : eau affermée (DSP Veolia principal et Omey) : 20 %, eau affermée (DSP Veolia Vesle) : 10 %, régie de Pogny : 5 %, SPANC : 50 %, AC de Mairy (régie) : 10 % et AC Courtisols (DSP Veolia) : 5 %.

Vote du conseil communautaire : **unanimité.**

##### **8. Vote des budgets primitifs 2021**

BA eau régie de Pogny

Vote du conseil communautaire : **unanimité.**

BA eau affermage

Vote du conseil communautaire : **unanimité.**

BA eau Vesle

Vote du conseil communautaire : **unanimité.**

#### BA AC Courtisols

Vote du conseil communautaire : unanimité.

#### BA AC Mairy-sur-Marne

Vote du conseil communautaire : unanimité.

André Mellier demande si les travaux sur la canalisation ont été effectués par l'entreprise Boituzat et si la subvention a été récupérée. Catherine Pujol indique que les travaux ont été réalisés en 2020 et que la subvention a été demandée.

#### BA SPANC

Vote du conseil communautaire : unanimité.

#### Ordures ménagères

René Schuller indique que ce budget sera repris par le SYMSEM en 2021. Seuls resteront les reliquats des redevances dûes.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

#### MARPA

Vote du conseil communautaire : unanimité.

#### ZAE Ouches de Cheppe

4 terrains vendus ; 4 promesses de vente ; 1 à venir. Sur 23 terrains, il en reste 14 à vendre à 22 €/m<sup>2</sup>.

Vote du conseil communautaire : 41 voix pour, 2 abstentions.

#### Budget général

Diminution des recettes sur la fiscalité ; 167 000 € sont versés sur le budget des Ouches de Cheppe ; des dépenses de fonctionnement de 2020 n'ont pu être exécutées et sont reportées en 2021.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

### **VII) QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président informe l'assemblée que Madame Laurence LAMIABLE, DGS, a sollicité le renouvellement de son contrat au 01/07/2021. En accord avec les vice-présidents, la décision a été prise de refuser sa demande.

M. Marc DEFORGE demande où en est la situation de son employée communale qui réalise 20 h par mois à la mairie d'Écurey-sur-Cooles pour rien. Il a en effet sollicité la CCMC, pour laquelle son agent travaille également, afin de reprendre ces heures. Mme Catherine PUJOL lui indique que la CCMC n'a pas l'obligation de reprendre ces heures. De plus, la situation médicale de l'agent va amener l'étude de sa situation.

M. Maxime JOLY soulève le problème de la gestion des envois de mails en ce qui concerne les convocations. Serait-il possible de ne pas faire apparaître la liste des destinataires ? Oui.

M. Philippe BIAL demande à ce que la convocation ne soit pas envoyée aux conseillers municipaux. Cet envoi étant une obligation, il continuera à être fait.

M. Pascal VANSANTBERGHE rappelle que la conférence des maires se tiendra le 5 mai 2021 à 9 h à la salle des fêtes de Faux-Vésigneul.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.